



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 26 février 2026

Convocation en date du 17 février 2026
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Délibération n°2026.13

OBJET - Convention de partenariat - Accompagnement de l'expérimentation du coffre-fort numérique

Présents :

Nadia OULED-SALEM, Thierry ABERT, Alexa CORTINOVIS, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Dominique PLANCHE, Michaël RUIZ, Brigitte VISO.

Excusés :

Jean-François DEBAT, Raphaël DURET, Emilie MONNET, Mélanie VALETTE

Secrétaire de séance : Karine THEVENARD

Rapporteur : Nadia OULED-SALEM

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Depuis plusieurs années, l'ADEA, en partenariat avec le CCAS de Bourg-en-Bresse, anime un réseau d'acteurs locaux impliqués dans l'accompagnement numérique des publics fragilisés.

Dans le cadre de l'expérimentation nationale Territoire Zéro Non-Recours (TZNR), le CCAS de Bourg-en-Bresse engage une phase opérationnelle d'expérimentation d'un coffre-fort numérique sécurisé, visant à faciliter l'accès aux droits des habitants et à sécuriser les pratiques professionnelles.

Motivation et opportunité de la décision

Compte tenu de son expertise en médiation numérique et de son implication dans l'animation du réseau local des acteurs de l'accès aux droits, l'ADEA est sollicitée pour accompagner le déploiement, la formation des professionnels, le suivi et l'évaluation de cette expérimentation.

Aussi, il est proposé de confier les missions suivantes à l'ADEA. Elle sera chargée de:

- coordonner et assurer le pilotage opérationnel du projet en lien avec le CCAS,
- animer le réseau des acteurs impliqués dans l'expérimentation,
- organiser et animer des formations des professionnels à l'outil Reconnect,
- accompagner des structures et des professionnels testeurs,
- contribuer à la sécurisation des usages (RGPD, confidentialité, bonnes pratiques);
- mettre en place des outils de suivi qualitatif et quantitatif;
- animer des temps de retour d'expérience,
- produire un bilan intermédiaire et un bilan final de l'expérimentation.

La présente convention est conclue pour la durée de l'expérimentation soit du 1er janvier 2026 au 31 mars 2027 pour un coût total de 5 500.00 euros TTC, frais inclus.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet de convention proposé et autoriser la Vice-Présidente à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec l'ADEA, définissant les missions confiées pour l'animation du réseau de la médiation numérique dans le cadre du déploiement du coffre-fort. Cette convention est annexée à la présente délibération.

APPROUVE la durée de la convention, soit du 1er janvier 2026 au 31 mars 2027 pour un coût total de 5 500.00 euros TTC, frais inclus.

AUTORISE la Vice-présidente du CCAS à signer la présente convention et les éventuels avenants.

Impacts financiers

Les crédits correspondants seront prévus au budget du CCAS sur le programme TZNR / Chapitre 011 – Charges à caractère général – Article 6228 – Rémunération d'intermédiaires